

REMUNERATION AVENANT 16

1) Travail sur la rémunération fait à l'avenant 14

MONTANT DES AP

41 212 745,64 €

Liste des AP n'intervenant pas dans la rémunération

av 8	Interventions sur le réseau pluvial	3 300 000,00 €
	Ouvrage pluvial La Panouse	130 000,00 €
av 9	Aménagement pluvial - Quai Rive Neuve - Prohibé lément	628 104,91 €
	Desserte pluviale Eiffel-Aciéries Complément	127 247,80 €
av 10	Desserte pluviale Morgiou - les Baumettes - lément	1 010 000,00 €
av 12	Complément VDM	1 000 000,00 €
av 13	Campagne Pastre - aménagement pluvial - lément	299 938,64 €

TOTAL

6 495 291,35 €

AP à prendre en compte pour rémunération

34 717 454,29 €

Montant de la rémunération calculé à l'avenant 14

1 041 523,63 €

2) Calcul de la rémunération

Retrait des opérations suivantes

Desserte pluviale La Grave

640 285,87 €

Desserte pluviale Les Escourtines

365 877,64 €

1 006 163,51 €

Rémunération 3%

30 184,91 €

**Montant de la rémunération en enlevant les deux
opérations**

1 011 338,72 €